



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040755

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/03/2026 9H23 C:005360 I:39251
V/REF : 1050246
V/Email reçu le Jeudi 12/03/2026 à 9H23

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02625
IMMEUBLE : 1390 MERIEUX -2625
1390, AVENUE MARCEL MERIEUX
.
69280 MARCY L'ETOILE

Vaulx en Velin, le 22 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N1390 MERIEUX - LOGEMENT DE MME VALLET AU RDC -TEL 06 21156359
MOTIF : INTERVENIR POUR :

-REGLAGE PORTE FENETRE ACCES ESCALIER EXTERIEUR
-AJUSTAGE DE PORTE PALIERE
-POSE D'UNE REGLETTE DE VENTILATION SUR FENETRE DANS DEGAGEMENT

Donneur d'ordre : Mme S. MATHIEU

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24/03 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME VALLET AU REZ DE CHAUSSEE
AJUSTAGE DE LA GACHE DE LA PORTE PALIERE
REGLAGE ET GRAISSAGE DE LA SERRURE

REGLAGE DE LA PORTE FENETRE ACCES EXTERIEUR
REMISE EN ETAT DU SYSTEME DE FERMETURE
GRAISSAGE DE LA SERRURE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

LE 03/04 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME VALLET AU RDC
CREATION ENTREE D'AIR SUR FENETRE BOIS AVEC FOURNITURE ET POSE GRILLE
D'AERATION INTERIEUR EXTERIEUR
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 07/04/26 à 08H49 Mme S. MATHIEU



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040755

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	51,70	51,70
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	51,70	51,70
1,00	MS00054-Création entrée d'Air pour VMC	3	62,04	62,04
TOTAL H.T.				222,31
T.V.A. a 10,00%				22,23
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>244,54</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1050246 du 05/02/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME VALLET Karine
1390 Avenue Marcel Merieux
69280 MARCY L ETOILE

Référence de la Demande

N°: 883 586 du 05/02/2026

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61513100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 06.21.15.63.59

02625-00001-00001-00004 H / Type 4 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 01/07/2014

Délai

Date limite exécution : 20/02/2026

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00052 Réglage porte fenêtre accès escalier ext compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
MS00021 Ajustage de porte palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
MS00009 pose d'une reglette de ventilation sur fenêtre Merci d'intervenir chez notre locataire pour poser une ventilation sur la fenêtre dans dégagement + réglage de porte fenêtre accès escalier + réglage de porte palière.	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
MME KARINE VALLET 04-78-87-89-88					

Total H.T.	211,97
Total TVA	21,20
Total TTC	233,17

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1050246 du 05/02/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par MATHIEU Stéphanie le 05/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1390 Avenue Marcel Merieux 69280 MARCY L ETOILE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **12/03/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1050246